La ferme des paysans voyageurs

Projet porté par un GFA citoyen

A l'initiative d'un couple de paysans voulant s'installer sans avoir à dépendre des banques

INTRO

À la suite d'un voyage de 15 mois en Amérique du Sud, Maxime et Céline ont fait le choix de s'installer à Thénésol en Savoie pour commencer leur production d'œufs et de fruits. Afin d'éviter d'être dépendant des systèmes bancaires et d'impliquer les citoyens dans leur projet, ils ont décidé de monter un GFA pour acquérir la propriété. Le jeune couple nous a expliqué l'historique et le fonctionnement de ce projet citoyen !

Porteurs d'expérience

TÉMOIGNAGE : Céline Fournier et Maxime Leportier
AUTEUR : Théo Enjalbert, stagiaire au réseau AMAP Auvergne Rhône Alpes
DATE /LIEU : 02/04/2021 à Thénésol

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La ferme des paysans voyageurs est située sur la commune de Thénésol en Savoie. Maxime, seul temps plein sur cette ferme en agriculture biologique d'une surface de 3,5 ha, produit des œufs grâce aux 250 poules pondeuses mais également des fruits grâce à l'hectare de verger avoisinant l'unique bâtiment faisant office de grange et d'habitation. Céline l'aide sur la ferme à côté de son travail de formatrice en BPREA. Son projet, à terme, est de s'installer avec son conjoint lorsque la production sera assez suffisante pour faire vivre deux personnes. Ce projet, qui a vu le jour en mai 2018, a pu compter sur l'implication des citoyens lors de l'achat des terres grâce à la création d'un GFA. Afin de s'inscrire et de trouve leur place au sein de leur territoire, ils vendent leurs produits à une distance maximale de 50 km autour de la ferme. AMAP, magasins de producteurs, marchés de producteurs, épiceries solidaires et bientôt vente à la ferme sont autant de moyens de commercialisation utilisés pour vendre leur

Fiche d'identité de la ferme des paysans voyageurs

Production d'œufs et de fruits, lancement du camping à la ferme en 2021

Ferme en agriculture biologique

Surface de 3,5 ha comprenant un bâtiment servant au logement, au stockage et à la vente

Commercialisation via 5 AMAP, 2 magasins de producteurs, des marchés de producteurs durant l'été, 2 épiceries solidaires et une future vente directe

Fiche d'identité de la structure

GFA

62 sociétaires

3 cogérants

Prix de la ferme : 112 000 €

Parts entre 250 € et 40 000 €

Capital citoyen de 120 000 €

Bail rural de 9 ans

LES ÉTAPES-CLÉS

La naissance du projet

Après avoir suivi une formation d'ingénieur agronome à Clermont-Ferrand, les deux jeunes diplômés ont travaillé pendant un an au sein d'organismes agricoles. Ils sont ensuite partis en voyage pendant 15 mois en Amérique du Sud afin de rencontrer des agriculteurs et de réfléchir à leur futur projet d'installation. C'est en rentrant en France qu'ils ont commencé à chercher une ferme en montagne pour s'installer. C'est finalement en Savoie qu'ils ont trouvé les terres qu'ils occupent aujourd'hui. Ils ont ensuite été rapidement confronté à un problème majeur : ils n'avaient que très peu d'épargne de côté et n'avaient pas envi de recourir à un emprunt bancaire. Au même moment, des membres de leur famille souhaitaient épargner et soutenir leur projet. Ils se sont donc rapprochés de Terre de liens mais leur projet ne convenait pas pour la structure car il y avait trop de bâti pour pas assez de terrain.

Ils se sont donc renseignés sur d'autres formes d'acquisition de foncier et ont opté pour la création d'un GFA. Ils ont ensuite trouvé des personnes prêtes à s'impliquer dans le projet et à épargner via les réseaux, les marchés ou encore le festival de voyage d'Albertville « le grand bivouac ». Le cédant voulait que son bien soit utilisé de nouveau pour de l'agriculture et a donc de suite adhéré au projet.

Le fonctionnement du GFA

Le GFA rassemble 62 associés ayant épargnés entre 250 € et 40 000 €. C'est un GFA non exploitant, c'est-à-dire que les associés ne travaillent pas sur la ferme, dont le capital total s'élève à 120 000 €. 70 000 € de l'argent récolté a servi à l'achat, le reste pour les frais et travaux divers liés au lancement de l'activité. Cette structure est soumise à l'impôt sur les sociétés et doit donc déclarer ses revenus à chaque fin d'année. Il est régi par les statuts rédigés par le couple de paysans. Ces statuts décrivent le fonctionnement de la structure comme la non-rémunération des associés ou encore l'impossibilité de retirer son argent dans les 5 ans succédant la création du GFA. Il y a 3 co-gérants : Maxime le paysan installé ainsi que Bernard et Pierre deux anciens membres de la mairie de la commune impliqués dans Terre de liens. Il y a une grande liberté de cogérance puisqu'ils peuvent dépenser jusqu'à 10 000 € sans avoir à demander validation en AG. L'AG a lieu une fois par an, l'occasion de faire se rencontrer les associés autour d'un repas convivial sur la ferme.

L'implication des citoyens

Les citoyens et associés du GFA sont avant tout un apport financier. Ils participent au projet dans le cadre d'une démarche citoyenne mais cela s'arrête souvent là. Certains soutiennent également le projet via le biais des AMAP. Seuls les 2 cogérants s'impliquent plus dans le projet. De par leur implication dans Terre de liens, ils ont aidé les jeunes porteurs de projet à trouver des terres et les aident aujourd'hui régulièrement lors de travaux sur la ferme. Certaines journées de travail sont organisées pour tous les membres mais les jeunes installés déplorent un manque d'investissement de la part des sociétaires.

LES RÉSULTATS

- Le capital récolté par le GFA a permis l'achat de la totalité de la ferme et la prise en charge des frais et des travaux liés à l'installation
- Les sociétaires sont uniquement impliqués financièrement dans l'ensemble, sauf deux qui sont cogérants de la structure

POINTS FORTS

- Aucun emprunt à la banque n'a été nécessaire

DIFFICULTÉS ET SOLUTIONS

- Aucun accompagnement juridique pour la création de ce genre de structures
- Démarches administratives très lourdes lors de la création
- Budgétisation et évaluation du capital du GFA complexes
- Craintes de certains associés d'être sollicités pour payer les assurances, impôts liés au GFA

PERSPECTIVES

Après quasiment 3 ans d'activité, leur principal objectif est de réussir à avoir suffisamment de production pour installer Céline à son tour. Pour ce qui est du GFA, ils aimeraient répertorier 1 à 2 héritiers par associé pour assurer l'héritage de ses parts en cas de décès car ces dernières ne figurent pas dans l'héritage classique. Ils aimeraient également rouvrir de 10 000 € les comptes du GFA afin de pouvoir finir les travaux engagés. De nombreuses personnes veulent également transformer leurs parts de capital en donation, ils aimeraient donc trouver un moyen de les désimpliquer du GFA.

POUR ALLER + LOIN

La ferme des paysans voyageurs :
lespaysansvoyageurs@gmail.com